



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul

Séance du 10 avril 2024

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....8
Votants.....8
Exprimés.....8

Date de la convocation : 12/03/2024

Date d'affichage : 12/03/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le dix avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Granges aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : CALMELS Anne, BRUN Christophe, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

ABSENTS EXCUSES RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu.

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur SAUVEPLANE Pierre a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de huit.

SEANCE N°2024-5
DELIBERATION N°2024-5-2
FINANCES PUBLIQUES – Vote des subventions
Budget 2024

Vu l'article L 2311 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les demandes de subventions reçues en mairie pour l'année 2024 ;

Madame le maire propose d'attribuer les subventions comme suit :

| Nom de l'association | Décision |
|--|-------------------|
| | |
| LE VELO D'ALCAS | 300€ |
| LES JOURNEES COSTE | 1000€ |
| LE FIL | 300€ |
| APE DES écoles de St Jean et de Tournemire | 300€ |
| Association du Riou Sec | 300€ |
| Association Vivre St Paul | 300€ |
| BAC : boule atomique du château | 300€ |
| LES RESTOS DU CŒUR | 300€ |
| ADMR Larzac et Vallées | 150€ |
| TOTAL | 3 250,00 € |

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à huit voix pour,

- **Accorde** le versement des subventions présentées dans les conditions susvisées afin de soutenir l'ensemble de ces associations pour les manifestations, évènements qu'ils organisent tout au long de l'année;
- **Précise que** ces subventions sont inscrites au budget 2024 – compte 6574.
- **Autorise** le maire à signer les documents s'y rapportant.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 22 avril 2024*
- *par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 22 avril 2024*

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
SAUVEPLANE Pierre*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.